

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le six décembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice,
Messieurs MARANT Christian, MERITET Jean-Paul, DANJEAN Eric, DETAIN Gérald,
VINEL Hubert

Absent excusé : Madame POME Béatrice, Monsieur MUGNIER Julien,

Absent :

Nombre de membres en exercice : 10
Votants : 8
Pour : 8

Un administré qui a créé une exploitation arboricole biologique sur la commune, Monsieur Etienne POULET, a souhaité être entendu par le Conseil Municipal afin de se présenter et d'expliquer sa démarche professionnelle et environnementale.
Le Conseil Municipal prend acte de sa démonstration.

ARTICLE 1: Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire le Maire expose que conformément à la mission que lui confère l'article L.1609 nonies du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à l'examen des dépenses de la Communauté afin d'en déterminer, au regard des sommes retenues lors de l'élaboration du rapport initial en 2006, une réévaluation éventuelle du montant des charges transférées par les communes, et donc une modification des attributions de compensation qui leur sont versées par la Communauté.

Dans son rapport intermédiaire adopté le 18 février 2009, la CLECT avait émis un certain nombre de remarques, de souhaits et de recommandations. A l'issue de son adoption le 27 février 2009 par le Conseil Communautaire, le Président de la Communauté de Communes a missionné de nouveau la CLECT afin de chiffrer les propositions présentées dans son rapport et de trancher définitivement sur un certain nombre d'aspects évoqués dans le document de 2009.

Dans son rapport adopté le 6 septembre 2010, la CLECT a arrêté définitivement les corrections apportées au montant des charges transférées par les communes et les attributions de compensation pour chaque commune.

C'est ce rapport définitif qui est présenté aujourd'hui.

Il doit maintenant être adopté par les conseils municipaux des communes membres de la communauté à la majorité qualifiée, soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population, dans les trois mois suivant sa notification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **REFUSE** le rapport définitif de la CLECT

ARTICLE 2 : Approbation de l'adhésion de la Ville de Beaune au SICECO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 29 septembre 2010, le Comité a accepté la demande d'adhésion au SICECO de la Ville de Beaune et les modifications mineures des statuts qu'elle entraîne. Il précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer, selon la règle de la majorité qualifiée, sur cette nouvelle adhésion et les adaptations statutaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les statuts du SICECO,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la ville de Beaune du 24 juin 2010,

Vu la délibération annexée du Comité du 29 septembre 2010,

Considérant que la demande de la Ville de Beaune d'adhérer au SICECO répond aux impératifs de regroupement au sein d'une structure départementale unique organisatrice de la distribution publique d'électricité, formulés par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Beaune au SICECO,
- **ACCEPTE** les modifications statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du Comité du SICECO en date du 29 septembre dernier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Réalisation d'un plafond suspendu à l'ALSH de Gilly Les Citeaux

La commune de Gilly Les Citeaux, à l'initiative du projet, a transmis un devis, de l'EURL PREVOST Jean-Luc pour la réalisation d'un plafond suspendu à l'ALSH de Gilly Les Citeaux pour un montant de 1 927.24 € HT (2 304.98 €TTC) sous réserve de l'accord des autres communes du RPI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 voix contre, 1 abstention et une voix pour,

- **REFUSE** ce projet

ARTICLE 4 : Subvention exceptionnelle pour la classe découverte

Les élèves de la classe de CM2 de VOUGEOT participeront à une classe découverte à Saint Joriot 5annecy) du 06 au 10 juin 2011.

L'institutrice a sollicité une aide financière pour l'organisation de ce voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 200 € à la coopérative scolaire de VOUGEOT pour le financement de la classe découverte
- **DIT** que cette somme sera portée au BP 2011 pour un versement à la coopérative scolaire au premier trimestre 2011

ARTICLE 5 : Fêtes et cérémonies

Le spectacle de Noël aura lieu le 12 décembre 2010.

La distribution du panier des anciens est prévue pour le dimanche 19 décembre en fin de matinée.

Les vœux du Maire sont fixés au vendredi 07 janvier 2011 à 19 heures

ARTICLE 6 : Questions diverses

a) Décision modificative

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** les ouvertures de crédits suivantes sur le budget 2010

- **Dépenses de Fonctionnement**

Chapitre 67.....1 300.00 €

- **Recettes de fonctionnement**

Chapitre 70.....32 000.00 €

- **Dépenses d'investissement**

Chapitre 16.....- 35 000.00 €

Chapitre 20 :.....15 000.00 €

Chapitre 21.....17 000.00 €

b) Logiciels de dématérialisation des échanges

La dématérialisation de l'ensemble des procédures administratives se met progressivement en place. Elle nécessitera, à terme, une modification majeure des logiciels utilisés en mairie.

Plusieurs sociétés ont fait des offres pour la migration des logiciels. Ce changement ne représente pas une urgence absolue puisque les échéances ne sont pas encore fixées pour la dématérialisation intégrale mais les propositions que nous avons reçues sont conditionnées à l'adhésion de plusieurs communes (notamment pour des regroupements de formation) et la plupart des communes du canton ont décidé de changer leurs logiciels.

Après discussion le Conseil Municipal décide d'opter pour la dématérialisation des échanges pour 2011, il est convenu également de continuer avec notre prestataire actuel ce qui nous permettra de travailler en synchronisation avec les anciens et les nouveaux logiciels en début d'année et d'effectuer la transition après le vote du budget.

c) Mise en sécurité de la grosse cloche de l'église

Lors de la remise en état du système électrique des cloches de l'église, endommagé lors d'un orage, l'entreprise qui a procédé aux travaux s'est aperçue que les brides de suspension de la grosse cloche sont défectueuses.

Un devis de 784.86 €TTC a été établi pour leur remise en état.

Le Conseil Municipal accepte ce devis, les crédits nécessaires seront portés au BP 2011.

d) Plantation de peupliers sur la route de Boncourt

L'exploitation forestière Mollar a transmis un devis pour la plantation de peupliers sur la route de Boncourt en remplacement de ceux qui ont été enlevés.

Le coût est de 11.00 €HT par plant ainsi qu'un forfait pour le déplacement s'élevant à 150.00 € HT. L'entreprise prévoit la plantation d'une centaine de plants.

Le Conseil Municipal accepte ce devis, les crédits nécessaires seront portés au BP 2011.

e) Remerciements

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de remerciements d'administrés pour l'aménagement de l'espace cinéraire au cimetière.

f) AOC Hautes Côtes

Monsieur Houppert, Sénateur de la Côte d'Or nous fait part de la réponse du Ministre de l'Agriculture auprès de qui il avait insisté sur la nécessité du maintien de la reconnaissance de la spécificité et de l'identité des parcelles en AOC « Hautes Côtes de Nuits » et « Hautes Côtes de Beaune ».

Le Ministre précise que le cahier des charges des AOC Bourgogne doit prochainement être complété par la description du lien du vin avec son terroir : l'identité des dénominations géographiques complémentaires « Hautes Côtes de Nuits » et « Hautes Côtes de Beaune » y sera donc prise en compte.

g) Festival Art Planète

L'association Planète Nuits St Georges, organisatrice du festival d'art contemporain « Art Planète », recherche des communes désirant accueillir les expositions des artistes pour la saison 2011. La participation financière des communes qui s'engageraient à leurs côtés est de 1 000.00 € Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à cette opération.

h) Site internet de la commune

Monsieur Marant fait le point sur la fréquentation prometteuse du site internet de la commune.

i) Affouages 2010/2011

Le partage des affouages a eu lieu le 25 novembre dernier, Monsieur Detain fait le compte rendu de cette réunion